Des Suisses veulent interdire les minarets par référendum

06/08/2009 à 20h42

Lu dans *Le Monde* :

A l'entrée de Langenthal, havre de calme sis dans la campagne bernoise, le plan de situation indique les onze églises ou temples de cette commune de 14 000 habitants. Bientôt, il conviendra d'y indiquer un nouvel édifice religieux. Une mosquée doit être construite. Une question architecturale reste pendante : possédera-t-elle un minaret ? Une association s'y oppose et a déposé un recours contre cette partie de l'édifice, évoquant des nuisances de voisinage.







Ce qui ressemble à une simple querelle de clocher, version XXIe siècle, est devenu un débat national. Les Suisses voteront, le 29 novembre, pour décider si doit être ajoutée à l'article 72

de la Constitution fédérale, qui garantit la paix religieuse dans le pays, une phrase ainsi libellée : *“La construction de minarets est interdite.”* L’initiative populaire, lancée le 1er mai 2007, a récolté les 100 000 signatures requises et a franchi toutes les étapes juridiques. A la population donc de trancher.

Un des instigateurs de la votation, Ulrich Schlüer, député de l’Union démocratique du centre (UDC), le grand parti populiste, justifie l’interdiction : ***“Le minaret n’est pas une construction religieuse mais politique****, assure l’élu. Il est le symbole d’une volonté de pouvoir, d’un islam qui veut établir un ordre juridique et social qui est fondamentalement contraire aux libertés garanties dans notre constitution.”*

L’ancien professeur d’histoire avertit que demain s’échapperont des minarets suisses les appels à la prière des muezzins. ***“Dans certaines banlieues de Paris ou certains quartiers de Berlin, s’est installé un droit différent du droit ordinaire et vous ne pouvez plus rien contre cela, poursuit-il. Ça, nous n’en voulons pas en Suisse.”*** Ulrich Schlüer évoque la burqa, les jeunes filles interdites d’activité sportive. *“La charia va à l’encontre de notre droit. On ne peut pas accepter un groupe qui ne respecte pas nos principes”,* insiste-t-il.

Suite (merci à Libre et Clovis1)